

# CORENC

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE

MAGAZINE

#29

JAN. 19



DOSSIER

## RESTAURATION SCOLAIRE : CORENC EN AVANCE SUR LA LOI « AGRICULTURE ET ALIMENTATION »

PAGE 6

### ACTUALITÉS

4 BOUQUERON,  
PRUDENCE!

### TRAVAUX

10 DES NOUVELLES  
DU CHEMIN  
SAINT-BRUNO

### BIEN VIVRE ENSEMBLE

15 À PROPOS DE  
L'ÉCLAIRAGE  
PUBLIC À CORENC

VILLE DE  
CORENC



## INFOS PRATIQUES

### Le Maire reçoit sur rendez-vous

Contact : 04 76 18 50 00 - lemaire@ville-corenc.fr

### Hôtel de Ville

18 avenue de la Condamine - 38700 Corenc  
Lundi de 8h30 à 12h30 - 14h à 17h / Mardi 14h à 17h /  
Mercredi de 8h30 à 12h - 14h à 17h / Jeudi 14h à 18h /  
Vendredi de 8h30 à 12h - de 14h à 17h  
Accueil téléphonique : 04 76 18 50 00  
lemaire@ville-corenc.fr

### État civil

Accueil : Lundi de 8h30 à 12h30 - 14h à 17h / Mardi de 14h à 17h / Mercredi de 8h30 à 12h - 14h à 17h / Jeudi de 14h à 18h / Vendredi de 8h30 à 12h - de 14h à 17h

### Service Urbanisme

Accueil le mardi de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.  
Sur RDV pour toute demande liée à la faisabilité d'un projet ou la consultation d'un dossier.  
Contact : 04 76 18 50 17

### Service Réussite éducative

Les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h  
au 04 76 18 50 06 - marjolaine.doretti@ville-corenc.fr  
Accueil sur RDV : stephanie.petitjean@ville-corenc.fr

### Permanence juridique

Reprise le jeudi 11 octobre

### Écrivain public

Paule Gaudfrin reçoit sur rendez-vous,  
à la mairie au 04 76 18 50 00

### METRO pratique

- Collecte ordures ménagères : 0 800 500 027
- Eaux usées : 0 800 500 048  
(Intervention urgente : 04 76 59 58 17)
- Eau potable : 04 76 86 20 70  
Problème technique : 0 800 500 048  
(le soir et le weekend : 04 76 98 24 27, uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente)
- Voirie et stationnement : 0 800 805 807

### Corenc Magazine

Disponible en mairie, au supermarché Utile de Corenc Village, chez le boulanger l'Amandine, le buraliste et le supermarché Vival de la place Boisfleury et à la Cave de Corenc avenue du Grésivaudan.

### Numéros utiles

Pompiers : 18 - Gendarmerie : 04 76 90 22 96  
Police municipale : 04 76 18 50 10  
Taxis banlieue : 04 76 54 17 18  
Urgence santé : 15  
Centre anti-poison : 04 72 11 69 11  
Médecins généralistes :  
Bouthors Pascale 06 12 73 16 00  
Perrin Patrick 04 76 41 91 10  
Étienne Delphine 04 76 90 21 28  
Pharmacie : 04 76 90 12 65  
EDF urgences dépannages : 0810 433 038  
Gaz naturel urgences : 0810 333 338

### Corenc a son appli sur smartphone

Retrouvez les actualités de la ville en téléchargeant gratuitement :  
« Politeia France », puis « Corenc »  
Disponible et gratuite sur Google play et App store

Corenc magazine est une publication mensuelle éditée par la commune de Corenc (Isère)  
Directeur de la Publication : Jean-Damien Mermillod-Blondin  
Rédactrice en chef : Catherine Damiron  
Mairie : 8 avenue de la Condamine 38700 Corenc  
Tél. : 04 76 18 50 00 - Fax : 04 76 18 50 05  
communication@ville-corenc.fr - lemaire@ville-corenc.fr  
www.ville-corenc.fr - Suivez l'actualité de Corenc sur facebook.com/villedecorenc

Photos : DR - Conception-réalisation : Manufacture d'Histoires Deux-Ponts  
Certifié Imprim Vert, label garantissant la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées, protection de l'environnement  
2 200 exemplaires.



## ÉDITORIAL



## BELLE ANNÉE 2019

Jean-Damien Mermillod-Blondin

Maire de Corenc  
Conseiller métropolitain

En ce début d'année 2019, et comme le veut la tradition, permettez-moi de vous adresser avec l'équipe municipale mes vœux les plus sincères et chaleureux de bonheur, de santé et de réussite personnelle. J'ai une pensée particulière envers ceux qui vivent des difficultés tels que la maladie, l'accident, le deuil ainsi que pour celles et ceux qui sont touchés par la précarité tant matérielle que morale.

Je remercie chaleureusement ceux qui s'impliquent dans notre commune pour agrémenter et faciliter la vie de nos concitoyens à tous les niveaux et contribuent à la qualité de vie à Corenc. Les élans de solidarité, de générosité et de fraternité existent dans notre commune. La disponibilité des élus municipaux, pour préparer l'avenir, les nombreuses associations efficaces dans tous les domaines, les compétences de tous nos agents renforcent cette

*« Je remercie chaleureusement  
ceux qui s'impliquent  
dans notre commune pour  
agrémenter et faciliter la vie de  
nos concitoyens à tous  
les niveaux »*

qualité de vie à Corenc. Je n'oublie pas non plus nos commerçants et artisans, qui maintiennent une activité commerciale et des services de grande qualité, dont notre commune ne peut se passer.

Depuis 2015, la Métropole a repris la compétence de l'urbanisme. Lors du conseil municipal du 11 décembre dernier, le projet de Plui (Projet local d'urbanisme intercommunal) a fait l'objet d'un débat et d'un vote. La Majorité municipale s'est donc clairement opposée à ce projet en l'état et attend que des évolutions soient proposées pour que le développement de notre commune soit harmonieux et préserve à la fois son cadre de vie et son dynamisme.

Par ailleurs, dès le début de cette année, un vigoureux travail sera poursuivi pour assurer à notre commune une maintenance efficace de l'éclairage public. Le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) qui est aujourd'hui responsable en qualité de maître d'ouvrage de toute l'installation communale, devra répondre rapidement et efficacement à nos demandes pour assurer à tous une meilleure qualité de prestation (cf. notre article p.15). Enfin, je tiens à rendre hommage à Henri Blanc, chauffeur de bus à la retraite, bien connu et apprécié des élèves qu'il conduisait sans relâche chaque jour dans les écoles et au collège. Nous le croisons souvent lors des manifestations avec son sourire et sa discrétion. Il nous a quittés le 22 octobre dernier. Nous adressons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

Bonne et heureuse année à toutes et tous ! ■

# AGENDA

JANVIER-FÉVRIER 2019

**VENDREDI 11 JANVIER À 17H30**

## 2 Club Manga

Découverte des nouveautés et discussion autour des séries et de la culture japonaise

Bibliothèque municipale

Allée de la piscine-Corenc

Renseignements : 04 76 18 50 02

**SAMEDI 19 JANVIER À 17H30**

## 1 Spectacle familial Les Trois cheveux d'or du diable

par la Compagnie du Nid (Gières)

Organisé par la bibliothèque municipale de Corenc

Dès 7 ans / Durée 45 min

Gratuit sur inscription : 04 76 18 50 02

Salle Félix-Germain, Place Charles-de-Gaulle, Corenc

**SAMEDI 19 JANVIER DE 9H À 13H**

## Matinée carrières au Lycée Philippine Duchesne

Itec-Boisfleury

118 avenue de l'Eygala – Corenc

**MARDI 29 JANVIER À 19H**

## 3 Conseil municipal

Salons de l'Hôtel de ville

**DIMANCHE 10 MARS**

**À PARTIR DE 10H**

## 4 Fête traditionnelle de la Saint-Valentin

Organisée par l'association La Saint-Valentin

Voir article dans la rubrique Associations p. 12-13



3

**SAMEDI 26 JANVIER**

## "Devine qui vient diner ce soir ?"

Soirée originale et conviviale

Renseignements et inscriptions : sur le site

de la ville de Corenc [www.ville-corenc.fr](http://www.ville-corenc.fr)

ou sur le site de l'association des Amis de

Corenc [www.amis-de-corenc.com](http://www.amis-de-corenc.com)

Contact : [amisdecorenc@gmail.com](mailto:amisdecorenc@gmail.com)



# CORENC : FLANC DE COLLINE OU FLANC DE MONTAGNE ?

## AMÉNAGEMENT

Les aménageurs de la Métropole, dans leurs grands plans de gestion du territoire métropolitain, ont toujours considéré que Corenc est implantée sur une colline, d'où l'utilisation de l'expression *flanc de colline*. Heureusement, ils ont pu, à certaines occasions, être conduits sur nos célèbres chemins en voiture, mais pas encore à vélo ni à pied ! Ils ont alors découvert que la colline n'existait pas, mais qu'il s'agissait d'une vraie montagne avec de nombreuses maisons accrochées à la pente. Avec le "château d'eau" qu'est le massif de Chartreuse, les terrains comme les voiries de Corenc bougent, car l'eau coule toujours de haut en bas !

Récemment, plusieurs voiries ont posé des problèmes importants à la commune et bien sûr à la Métropole qui en a la charge. Depuis 2015, à ce sujet, les services communaux et vos élus collaborent

étroitement avec la Métropole car ils sont souvent les premiers informés. Ce sont ensuite les services métropolitains qui prennent en charge la conduite des opérations qui consiste à faire un constat, puis à prendre rapidement les décisions qui s'imposent. Ces dernières peuvent aller d'une simple surveillance visuelle à un contrôle fait de mesures techniques régulières, puis éventuellement un diagnostic géotechnique.

Il peut arriver que la voirie soit aménagée en voie unique ou encore interdite à des poids lourds ou encore totalement interdite au trafic.

### Deux cas typiques :

- Chemin de Bâtonnière : les anciens disent qu'il a toujours bougé et il continue de bouger. Ce chemin surplombe un ruisseau qui évacue l'eau de la

montagne. La photo ci-dessous montre un petit affaissement d'une demi-chaussée pour lequel les premiers travaux ont consisté à remplir les fissures pour éviter qu'elles s'aggravent avec le gel. Les services métropolitains suivent le dossier de près.

- Chemin de Pelletière, partie haute, proche de Chantemerle : à toute petite distance de notre voisin La Tronche, le talus aval descend entraînant une haie et surtout d'énormes blocs de béton qui protègent une distribution importante d'électricité et de gaz. Par ailleurs, il menace un important conduit emprunté par l'assainissement de notre commune voisine de Chartreuse (photo ci-dessous sur laquelle on peut observer la sauterelle aérienne qui permet l'évacuation des eaux usées et pluviales venant du haut). ■



Depuis 2015 la Métropole est compétente pour les routes de Corenc : 0800 805 807. [www.lametro.fr/252-voirie.html](http://www.lametro.fr/252-voirie.html)

# BOUQUERON, PRUDENCE !

## SÉCURITÉ



Pour des raisons de sécurité, ce petit chemin de Bouquéron, bucolique, pentu, à faible visibilité, à double sens dans la partie basse et débouchant sur le chemin de Malanot par un STOP souvent non respecté, a fait l'objet d'une modification des usages de circulation à partir de la route de Chartreuse. Un sens interdit, décidé par arrêté municipal n°2018-192 en date du 14 novembre 2018, indique

que «la circulation est interdite chemin de Bouquéron dans sa partie haute, dans le sens route départementale 512 dite route de Chartreuse vers le chemin de Malanot (...)». Cette situation est effectuée à titre provisoire : une décision sera prise au cours de l'année 2019.

**Attention, des contrôles sont effectués régulièrement pour la sécurité de tous ■**

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



### NUIT DE LA LECTURE

Samedi 19 janvier à 17h30, la bibliothèque municipale vous convie au spectacle *Les Trois cheveux d'or du diable*, mélange de théâtre et de conte par la Compagnie du Nid (Gières). Une histoire tirée d'un conte des frères Grimm, où un enfant est né qui épousera la fille du roi. Ce dernier, décidé à contrecarrer la prophétie, l'envoie chercher en enfer les trois cheveux d'or du diable...

Spectacle familiale dès 7 ans. Durée 45 min, salle Félix Germain, gratuit. Inscriptions au 04 76 18 50 02 ■

### CLUB MANGA

Le prochain club manga aura lieu le vendredi 11 janvier, à 17h30. Les adhérents pourront profiter des nouveautés achetées par la bibliothèque et discuter des séries et de culture japonaise. ■



### CHANGEMENT D'HORAIRE

ATTENTION : à partir de la rentrée de janvier (09.01), la bibliothèque ouvrira aussi le mercredi matin.

Nouveaux horaires :

Mardi : 16h30-19h

Mercredi : 10h- 12h et 14h-19h

Vendredi : 15h-19h

Samedi : 10h-13h. ■



# RESTAURATION SCOLAIRE :

**La loi, « agriculture et alimentation », votée le 2 octobre 2018 impose à la restauration collective publique de servir d'ici 2022, 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Elle prescrit également de diversifier les apports en protéines en incluant des alternatives (à base de protéines végétales), d'interdire la réchauffe en barquettes plastiques et de lutter plus activement contre le gaspillage alimentaire.**

Consciente que la qualité des repas servis dans les cantines est un enjeu de santé publique, la commune de Corenc mène depuis quatre ans une politique volontariste dans ce domaine. Pour elle, la qualité nutritionnelle et sanitaire des repas est essentielle au bon développement physique et mental des enfants et l'acquisition d'un bon comportement alimentaire doit démarrer dès le plus jeune âge. Parallèlement, elle estime que les cantines sont des lieux essentiels de la mise œuvre de sa démarche de développement durable. Cela passe par des actions concrètes limitant leur empreinte écologique mais également par la sensibilisation et l'implication des enfants. Ainsi, sous l'impulsion des élues à la

Réussite Educative et de la responsable du service, Corenc propose quotidiennement des menus constitués à 40 % de produits issus de l'agriculture biologique. De plus, un menu alternatif sans protéines animales est servi une fois par mois.

Depuis deux ans, la réchauffe en barquettes plastique est bannie des cantines. Les plats chauds sont réchauffés dans des bacs « gastronormes » en inox, ce qui réduit les déchets plastique et réduit le risque de substances toxiques potentiellement réintroduites dans les aliments. Depuis septembre 2016, Corenc participe, en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole, à l'opération « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ».



**Catherine Ego**

Adjointe au maire,  
Déléguée à la réussite éducative

# CORENC EN AVANCE SUR LA LOI « AGRICULTURE ET ALIMENTATION »

Les résultats après 18 mois de formation et d'accompagnement du personnel et des enfants sont extrêmement encourageants puisque le gaspillage a diminué de 24%. Ainsi, alors que la moyenne nationale est de 119g de nourriture gaspillée par repas et par personne, à Corenc, le gaspillage ne représente que 91g.

Pour poursuivre dans cette dynamique, après la mise en place de composteurs il y a deux ans, ce sont des tables de tri qui sont expérimentées afin de mieux gérer et valoriser les déchets. Parallèlement, depuis novembre 2018, Corenc est engagée dans le projet « 1, 2, tri écoles » visant à mettre en place de manière pérenne le tri dans les écoles en collaboration avec les enseignants. ■



## Il n'y a pas d'âge pour fêter Noël!

**DIMANCHE 9 DÉCEMBRE**

Les aînés de Corenc, qu'ils arrivent de chez eux ou bien de La Providence ou du Verger, ont bravé le mauvais temps pour se retrouver au traditionnel repas concocté spécialement pour eux. Accueillis en personne par le maire ils ont trouvé place dans le gymnase du collège Jules Flandrin transformé pour l'occasion en salle de réception, grâce aux membres du CCAS épaulés par les services techniques. Les enfants des écoles avaient réalisé la décoration des tables.

L'évènement majeur de ce repas fut sans aucun doute la célébration des anniversaires de deux centenaires, Madame Jeanne Bertolo et Madame Louise Jame avec l'évocation par le maire de leurs longues vies riches, surprenantes et généreuses. Elles furent longuement applaudies. Puis tout au long du repas, Félix Guyonnet le magicien, a fait le tour des tables avec un festival de surprises et d'étonnement. Une

belle nouveauté attendait aussi nos aînés : à tour de rôle chaque table a pu se faire photographier et ainsi tout convive pouvait repartir avec la photo souvenir de cette journée.

Tous nos aînés n'ont pas eu la possibilité de se joindre à cette festivité. Ils ne sont pas oubliés pour autant. Mardi 11 décembre plusieurs personnes ont reçu à domicile la visite d'un membre du CCAS ou de Michel, directeur du Verger, qui leur a remis le traditionnel colis de Noël. Ce fut également le cas pour les résidents du Verger qui n'avaient pas pu venir. Mercredi 13 décembre ce sont d'autres Corençais qui sont venus chercher leur colis à la mairie, accueillis par les membres du CCAS. Toutes ces rencontres sont l'occasion d'échanges de vœux, de souhaits de fêtes paisibles et sereines et l'occasion de se retrouver.

Lundi 10 décembre, le maire s'est rendu à L'EHPAD La Providence pour remettre

à chaque résident une boîte de friandises. Ce fut un moment de grande émotion. Accompagnée par Marion, gouvernante de la maison, la délégation du CCAS s'est rendue dans chaque chambre. Quelle joie pour le résident d'avoir cet échange personnel avec le maire : un sourire, des mains tendues, des regards qui traduisent les mots qu'on ne peut plus prononcer, un baiser furtif pour dire merci et le plaisir teinté d'émotion devant la découverte des friandises. Inoubliable !

Ces fêtes sont le trait d'union entre les générations. Pour preuve, ces enfants qui ont pris du temps mais aussi du plaisir à réaliser la décoration de Noël des tables pour leurs aînés. Un grand merci leur fut adressé au cours d'un goûter le mercredi 12 décembre, par le maire et les « ambassadeurs » présents lors du repas des aînés. Papillotes et chocolat chaud ont clôturé ces festivités. ■





## TRAVAUX

# DES NOUVELLES DU CHEMIN SAINT-BRUNO

Le grand chemin Saint-Bruno, porte d'entrée sur le magnifique massif de Chartreuse qui démarre dès le haut de notre commune de Corenc, a presque terminé sa cure chirurgicale. Le scalpel est passé partout en pratiquant une ouverture de 2 ou 3 mètres de large et de 2 mètres de profondeur. Les sutures ont pu être faites avant Noël jusqu'au-dessus du fameux rétrécissement de la voirie, rapprochant les structures éventrées par un goudronnage de bonne qualité.

Les anciens réseaux d'eaux usées et pluviales, d'eau potable, d'eau de source ont été presque totalement rénovés. Globalement, le chantier s'est bien passé malgré des difficultés importantes dans plusieurs endroits :

- En bas, au tout début dans le carrefour Saint-Bruno-Eygala et dans la montée proche. Cela a occasionné presque un mois de retard.
- Dans la partie médiane, avant le réservoir d'eau de Saint-Bruno, il a fallu construire un mur clouté et une paroi berlinoise. Un complément sera fait

plus tard sur cette dernière pour la consolider. Cette portion a pris aussi un peu plus de temps.

- Entre le carrefour de Malanot et celui de Saint-Germain, des masses rocheuses ont ralenti la progression mais elle a pu être rattrapée sur des portions beaucoup plus faciles.
- Dans le rétrécissement au-dessus de la sortie de Saint-Germain, les travaux n'ont progressé que de 3 à 4 mètres certains jours.

Au total, tout compris, cette chronique explique pourquoi il a manqué aux entreprises trois semaines de travail, ce qui est relativement peu sur un chantier complexe de montagne en milieu urbain. Le chemin Saint-Bruno ne pourra dans ces conditions être ouvert pour le transit qu'à partir de fin janvier 2019 s'il n'y a pas de complications météorologiques. La commune remercie les entreprises de travaux publics qui se sont succédées sur ce chantier. Les opérateurs comme leurs chefs d'équipe ont toujours été attentifs aux habitants de tout ce secteur. ■



# LE CONSEIL DE VIE COLLÉGIENNE : L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE AU COLLÈGE



**Le 12 novembre se sont déroulées les élections des représentants des élèves au conseil de vie collégienne, instance calquée sur le CVL, conseil de vie lycéenne. L'esprit de cette instance est de rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement, d'être force de proposition.**

Après le recueil des candidatures mi-octobre, les élèves ont fait une campagne électorale digne de ce nom ! Avec l'aide de la documentaliste pour la rédaction des professions de foi et celle de l'enseignant d'arts plastiques pour la réalisation des affiches de campagne, les candidats ont pu proposer leur engagement au service de la communauté éducative. Les élections ont été organisées par la vie scolaire.

Il s'agit maintenant de concrétiser. Au côté des 8 adultes du collège, les 8 élèves élus

sont impliqués dans la vie de l'établissement : ils proposent des actions thématiques et ils réfléchissent avec les adultes sur des sujets divers. Et cela commence fort ! Les élèves du CVC sont à l'origine de la journée de Noël, organisée au collège le jeudi 20 décembre. Ils sont associés au travail de réécriture du règlement intérieur du collège pour l'an prochain. Ils participeront aussi très prochainement aux réunions de réflexion sur l'aménagement des espaces extérieurs du nouveau collège. ■



## COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE



Le collège Jules Flandrin a participé aux deux soirées commémoratives de la fin de la Première Guerre mondiale au mois de novembre. En marge des cours de français, Mme Boileau enseignante de lettres et une dizaine d'élèves volontaires de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> ont sélectionné et lu des extraits du roman « Dans la guerre », d'Alice Ferney. Ce roman parle de la guerre vue sous deux angles différents. Le premier

celui de Félicité, jeune femme restée à la ferme dans les Landes et le second celui de Jules, son mari parti au front. Dirigée par Mme Vignal, professeur d'éducation musicale, une vingtaine d'élèves volontaires de la chorale du collège a interprété deux couplets et le refrain de « La Marseillaise ». Ils ont choisi d'interpréter le premier couplet ainsi que le couplet dit « des enfants ». Une soirée très émouvante. ■



## ASSOCIATIONS

# ACCUEIL DES VILLES DE FRANCE



Récemment, notre association « **Accueil des Villes de France** » section **Meylan Grésivaudan** a accueilli les nouveaux arrivants des communes de la vallée avec un apéritif dinatoire concocté par les anciens.



Chaque année, c'est autour d'un « noyau dur » de personnes bien enracinées dans la région que nous nous retrouvons. Certaines familles nous ont quittées sont remplacées par de nouvelles, venant de toutes les régions de France, de tous pays d'Europe et aussi de bien plus loin : Chine, Japon, Corée, Amérique du Nord et du Sud, Îles du Pacifique, etc.

Pour ces nouveaux venus, notre association met à leur service une équipe d'accueillantes bénévoles et propose un programme d'animations et de

découvertes géographiques et culturelles afin de les familiariser avec leur nouvel environnement : des activités hebdomadaires, mensuelles ou ponctuelles qu'il est possible de découvrir sur notre site ou bien en nous rendant visite à la permanence du mercredi matin au centre commercial des Buclos à Meylan. Prochainement auront lieu la fête des rois en janvier, la fête de la Chandeleur en février, etc. Si vous ne faites pas encore partie de nos adhérents, n'hésitez pas. L'esprit convivial de l'association vous séduira. ■

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de Musique de Corenc propose des cours d'improvisation musicale et de piano jazz, assurés par Pierre Vinit. Comme prolongement naturel, l'école souhaite proposer des ateliers de pratique collective de jazz et d'improvisation, ouverts à tous les instruments. Une connaissance minimale de votre instrument est bien sûr nécessaire pour profiter du plaisir de ce type de pratique. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez contacter l'école pour y laisser vos coordonnées. Pierre Vinit vous contactera."

Toute l'équipe de l'école et les membres du C.A vous adressent leurs Meilleurs Voeux pour 2019 !

**Tel : 04.76.90.39.52**

**email : [ecoledemusiquecorenc@](mailto:ecoledemusiquecorenc@wanadoo.fr)**

**wanadoo.fr**

**site : [www.ecoledemusiquecorenc.fr](http://www.ecoledemusiquecorenc.fr)**

# LE COMITÉ D'ORGANISATION DE LA SAINT-VALENTIN : 10 MARS 2019

Nous vous présentons nos meilleurs vœux et nous vous invitons à retenir dès maintenant votre journée du :

**dimanche 10 mars 2019** pour participer à la fête traditionnelle qui comportera les manifestations suivantes :

- **10 h 00** Messe chantée en l'église Sainte-Thérèse à Corenc Montfleury avec la bénédiction du bayart et des brioches distribuées à la sortie
- **11 h 30** Apéritif ouvert à tous, offert par la mairie dans la salle de la cantine de l'école primaire
- **12 h 30** Repas festif animé par un spectacle de magie et des ateliers pour les enfants.

Le repas de la Saint-Valentin, qui se tiendra cette année dans la salle de restauration du lycée ITEC-Boisfleury, est

l'occasion pour les Corençais de faire connaissance. Que vous soyez nouvel arrivant, résident depuis plusieurs années ou ancien de la commune, vous apprécierez l'ambiance conviviale et festive de cette manifestation. Vous pourrez découvrir le passé viticole de notre commune, ou bien évoquer des souvenirs comme celui du petit vin blanc qui, longtemps, arrosa copieusement les tables et les buffets, ou encore vous rappeler les noms et les visages de ceux qui ont travaillé nos coteaux sans compter leur peine.

Soucieux de maintenir une vieille tradition de notre commune et de créer des temps de rencontre entre les habitants, nous comptons vivement sur une participation du plus grand nombre. ■



# ATELIER DE CÉRAMIQUE ANNA VOKE

L'atelier de céramique situé au 123 Route de Chartreuse à Corenc Village est dorénavant ouvert ! Un mot de présentation : "après des années d'études de la céramique en France et à l'étranger, c'est à Corenc que j'ai trouvé un bel espace de travail pour un premier atelier. Je travaille différents types de grès et la porcelaine sous forme de petites séries et pièces uniques. Les pièces sont décorées avec mes propres

engobes et émaux, puis sont émaillées au sel lors de la cuisson au gaz. L'atelier est ouvert au public les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 10h à 18h. Sur place, je vous propose une exposition-vente permanente, des cours de céramique pour les enfants (le samedi de 10h à 12h), pour adultes (jeudi de 18h30 à 20h30) ainsi que des stages mensuels (le dernier samedi du mois de 14h à 18h)." ■

**Atelier de Céramique Anna Voke, 123 Route de Chartreuse  
38700 Corenc Village | [www.annavoke.com](http://www.annavoke.com) | Collectif d'Artistes et d'Artisans ETC.  
06 70 23 28 33 | [anna.voke@gmail.com](mailto:anna.voke@gmail.com)**



## BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS CORENC VILLAGE

À la BPT, on s'est activé pour préparer Noël ! Les petits lutins du rayon jeunesse et leurs accompagnants nous ont éblouis en créant de petites décorations à partir d'anciennes partitions de musique : de jolies bougies, des rennes amusants, des sapins de Noël enguirlandés... Ils étaient ravis et fiers de les ajouter à leurs décorations de fin d'année ! Cerise sur le gâteau, c'est Charlize de CE2 (école du village) qui a brillamment lu, avec Nicole, l'histoire de Noël de Benjamin, nain de jardin que tous ses amis prennent pour le

Père Noël. L'équipe des bibliothécaires de la Bibliothèque Pour Tous vous souhaite une douce année 2019 et vous remercie pour votre fidélité. ■



## CLUB ARC-EN-CIEL CORENC

### PROGRAMME

#### DE JANVIER 2019

Jeudi 03 Janvier Jeux Belote  
Jeudi 10 Janvier Galette des Rois et AG  
Jeudi 17 Janvier Jeux Belote  
Jeudi 24 Janvier Jeux Belote  
Jeudi 31 Janvier Loto

#### TOUS LES VENDREDIS 14H30 À 16H30 :

Séances Activités physiques adaptées au Verger. Atelier prévention des chutes avec le Docteur CARON dans la salle Félix Germain.

#### Plus de renseignements :

**Annick THOMASSET 04 76 88 02 65  
06 74 89 47 36**

## LE COIN DE L'ORTHO

Prenez vos clics ou vos claques !

1. Groupe de personnes : Clique ou Clic
2. Allure élégante : Chique ou Chic
3. Baffe : Claque ou Clac
4. Étendue d'eau : Laque ou Lac
5. Herbe aromatique : Basilique ou Basilic
6. Taquinerie : Pique ou Pic
7. Pour changer une roue : Crique ou Cric
8. Petit parasite : Tique ou Tic
9. Chèvre : Bique ou Bic
10. Mensonge : Craque ou Crac

## ÉTAT DES LIEUX NE PAS LE NÉGLIGER

Le propriétaire et le locataire doivent constater ensemble l'état des lieux entrée et sortie d'un logement d'un commun accord. Il s'agit d'une formalité obligatoire. Lorsque le propriétaire n'a pas voulu réaliser cette démarche malgré la mise en demeure du locataire il devra démontrer qu'il a délivré un logement en bon état s'il veut évoquer en fin de bail que les dégradations sont dues à la faute du locataire.

**ORGEKO 38 Tél : 04 38 12 96 44  
Contact : Jean – Claude CASSIO  
Email : [orgeco38@gmail.com](mailto:orgeco38@gmail.com)  
Site : <http://www.orgeco-isere.fr/>  
Facebook : ORGEKO 38**

## Le groupe des élus de **Corenc ensemble**

### **PLUI : EN L'ÉTAT C'EST NON !**

Depuis le 1er janvier 2015 et le transfert des compétences d'urbanisme et planification aux Métropoles, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été initié par Grenoble Alpes Métropole. Ce nouveau document proposera un parti d'aménagement et des règles de construction sur le territoire corençais à partir de la fin d'année 2019.

Dans cette période d'élaboration, le projet de PLUi proposé par la Métro a fait l'objet d'un débat en conseil municipal le 11 décembre dernier et a fait l'objet d'un vote défavorable.

La stratégie d'aménagement proposée par la Métro, à savoir le verrouillage de l'urbanisation sur les pentes

et la densification de Montfleury, est excessive dans les deux sens. Si les conditions ne sont plus réunies pour une densification accrue des pentes, du fait des mauvaises conditions de desserte et de réseaux, ainsi que la prégnance des risques naturels, nous défendons des règles moins strictes que celles proposées mais plus adaptées aux sites et paysages et à même de permettre de maintenir les activités et équipements à Corenc Village. De même, les hameaux historiques doivent pouvoir maintenir leur caractère et bénéficier d'un classement plus adéquat. À Corenc Monfleury, la densification proposée n'est pas acceptable au vu de l'état des réseaux, des voiries et de la qualité

des dessertes en transports en commun. Notre équipe demande donc un abaissement des règles tant qu'aucune étude de secteur ne permettra de déterminer les conditions dans lesquelles une densification, rendue obligatoire par la loi S.R.U, pourrait s'envisager.

L'équipe municipale s'est donc opposée au projet présenté par la Métro et attend que des évolutions soient proposées pour que le développement de notre commune soit harmonieux et préserve à la fois son cadre de vie et son dynamisme. ■

**Les élus du groupe Corenc Ensemble**

## Le groupe **Corenc à vivre**

### **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) : Un rendez-vous raté pour Corenc**

Le 11 décembre, lors du Conseil municipal, notre groupe a proposé à la majorité municipale d'approuver le projet métropolitain par un avis favorable avec réserves. Nos réserves sont mesurées et simples. Pour les hauts de Corenc, au village et pour les hameaux, nous demandons un droit à construire raisonnable et adapté à l'histoire de ces lieux. L'exécutif métropolitain nous a assuré du bien fondé de notre proposition. Sur les coteaux le règlement métropolitain fixe une stricte limitation à l'urbanisation, nous proposons d'assouplir cette limite. En plaine nous demandons la mise en place d'un coefficient d'emprise au sol pour tous. Une demande similaire des élus minoritaires de Meylan a retenu l'attention bienveillante de l'exécutif métropolitain.

Le 28 septembre, le maire de Corenc déclarait devant le Conseil métropolitain, avant le vote sur le PLUI : « À titre personnel je vais m'abstenir. C'est un encouragement et, sans doute, une porte ouverte pour un vote positif (...) Il y a quelques points d'interrogations et des réserves (...) Les citoyens ont des craintes fondées et parfois infondées. Il faudra leur expliquer ». Le 11 décembre, le même demandait

au Conseil municipal d'émettre un avis défavorable sur le projet de PLUI ! Nous estimons qu'il s'agit d'une position dogmatique de défiance vis à vis de la majorité métropolitaine pour des raisons purement politiques. Le maire de Corenc, qui mise sur un changement de majorité métropolitaine en 2020, joue la montre et le blocage du processus d'élaboration du PLUi. Nous estimons, au contraire, qu'une co-construction est possible et que ce « petit jeu » risque fort de desservir la ville de Corenc vis-à-vis de la Métropole qui devra se prononcer sur l'urbanisme dans notre commune. Une nouvelle fois, les ambitions politiques personnelles du maire semblent passer au premier plan. Il s'agit pourtant de l'avenir de notre espace de vie. Notre groupe retiendra surtout que l'on peut à la fois protéger les espaces naturels fragiles de notre commune tout en densifiant raisonnablement et esthétiquement les zones de vie à proximité des transports en commun. Espérons qu'une vision commune soit possible à l'échelle de la Métropole. **Le groupe Corenc à Vivre souhaite aux corençaises et aux corençais une très bonne année 2019. ■**

Non communiqué  
dans le temps imparti

**Marie de Kervéréguin. Conseillère municipale et régionale FN38.fr**

**Pour contacter notre groupe : corencavivre@orange.fr**

# À PROPOS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À CORENC

Depuis plus d'un an, les élus et les services de notre commune sont alertés sur des défauts d'éclairage de nos places, rues et avenues. Ces derniers mois, les doléances des Corençais se sont multipliées. Nous vous devons des informations sur la maintenance de nos installations et surtout sur les interventions auprès de nos prestataires prises en décembre 2018.

## Qui est compétent ? le SEDI.

**SEDI** : Syndicat des Énergies du Département de l'Isère.

C'est un syndicat mixte, administré par un comité syndical, auquel participent les élus des communes adhérentes. Pour Corenc, la représentation est faite par la Métropole. Par délibération du Conseil municipal le 16 juin 2015, la Métropole ne prenant pas à ce moment-là la compétence éclairage public, la commune a sollicité son transfert au SEDI. Il s'est agi alors de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux et de la maintenance à ce syndicat de coopération intercommunale. Les deux parties, commune et SEDI, ont convenu que la date d'effet de la compétence par le SEDI était le 1<sup>er</sup> avril 2016. La convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage a été signée le 13 mars 2017.

## Comment le SEDI a pris en main les installations d'éclairage public ?

Toute la compétence ayant été transférée au SEDI ; il a pratiqué un diagnostic du patrimoine, répertoriant l'ensemble des éléments du réseau. Pour l'entretien de l'existant, la commune a choisi la formule la plus haute en matière de prestation, dite niveau 2 « MAXILUM ». Celui-ci correspond, en principe, « à une maintenance plus exigeante avec un relampage en début de marché, ce qui a été réalisé, et autant de passages curatifs que nécessaires, dont deux passages annuels incluant des actions préventives ».

## Comment fonctionne la relation entre le SEDI et Corenc ?

La commune reçoit les déclarations de défaut d'éclairage. Elle les enregistre ensuite dans un logiciel propre au SEDI qui

met en œuvre une action : elle consiste à un engagement de réponses dans un délai de 7 jours pour les dysfonctionnements collectifs (a minima 2 foyers consécutifs) et de 14 jours pour les foyers isolés. En pratique, le SEDI confie à une entreprise privée la réalisation des travaux, soit directement, soit sur devis.

## Année 2018 : une évolution catastrophique

L'année 2018 a été émaillée de quelques périodes d'amélioration du service rendu après de nombreuses interventions de la commune. Excédée, le 7 décembre 2018, la commune a mis en demeure le président du syndicat et par là, probablement tout le conseil syndical ainsi que les agents, pour remplir le contrat

conventionnel avant le 21 décembre 2018, avec :

- l'obligation de réparation et de documentation concernant les 26 déclarations n'ayant pas fait l'objet d'une attention précise et de notification de résultat venant du SEDI,
- et l'impérieuse nécessité de nous donner un résultat régulier toutes les semaines tant que la situation n'est pas revenue à la normale.

A tous les habitants de Corenc : soyez assurés de nos sincères regrets pour toutes ces difficultés qui nous ont impactées tout au long de l'année.

La seconde semaine du mois de janvier, nous publierons sur le site de la ville de Corenc [www.ville-corenc.fr](http://www.ville-corenc.fr) les résultats de notre action auprès du SEDI. ■



Concernant cet engagement de maître d'ouvrage, nous sommes très loin du résultat que nous sommes en droit d'attendre.



# COMMENT SE PASSE UN DON ?

Pour donner son sang, il ne faut pas être à jeun (il faut avoir fait un repas léger et bu une boisson non alcoolisée). Le don, quel qu'il soit, se déroule toujours en 4 étapes.

## 1 - L'inscription



L'équipe de l'EFS enregistre votre dossier et vous remet le questionnaire que vous remplissez afin de préparer l'entretien prédon.

## 3 - Le prélèvement



Votre sang est prélevé par un(e) infirmier(e) de l'EFS spécialement qualifié(e).

## 2 - L'entretien prédon



Avant chaque don, vous rencontrez un personnel de l'EFS/ personnel habilité de l'EFS qui réalise un entretien confidentiel accompagné d'un examen. Cela permet de vérifier votre aptitude au don de sang dans le respect de votre sécurité et de celle du receveur.

## 4 - Le temps du repos et de la collation



Après avoir donné votre sang, vous restez une vingtaine de minutes dans l'espace de collation. C'est aussi l'occasion de nous assurer de votre bonne récupération après le don.